



Ce billet donne une (1) chance de gagner l'un des deux (2) prix qui seront attribués lors du grand tirage, soit le 2 juin 2018. Les deux (2) billets gagnants seront tirés à 20 h lors du Festival du bûcheron sur le terrain de R.C.M. MODULAIRE INC au 28, rue Industrielle, Saint-Benoit-Labre QC G0M 1P0.

Le détenteur du premier billet tiré remportera un Chalet 4 saisons, prix d'une valeur de 110 000 \$, taxes incluses, comprenant : la livraison du chalet sur une distance de 400 km de R.C.M. MODULAIRE INC, installation et finition intérieure et extérieure tel que le démonstrateur. Les frais de notaire, l'achat du terrain, le certificat de localisation, les meubles, les plans d'implantation, le permis de construction et la taxe de mutation, les travaux pour l'assise du chalet, le système septique, le puits, les travaux civils, les raccordements aux réseaux électrique, pluvial, aqueduc et de terrassement sont à la charge du gagnant.

Le gagnant du Chalet 4 saisons a également le choix de refuser le chalet et d'opter pour le prix de 25 000 \$ en argent comptant.

Le détenteur du deuxième billet tiré remportera une carte-cadeau de 5 000 \$ chez Meubles Léon Saint-Georges. Aucun remboursement n'est applicable. Valable sur toute la marchandise au magasin Meubles Léon Saint-Georges.

Les billets, vendus au coût de 20 \$, sont numérotés de 0001 à 7500. La vente des billets est autorisée à l'intérieur de la province de Québec seulement, aux personnes de 18 ans et plus. Le gagnant devra réclamer son prix en présentant le billet gagnant dans les 30 jours civils suivant le tirage (2 juin 2018), chez R.C.M. MODULAIRE INC au 28, rue Industrielle, Saint-Benoit-Labre QC G0M 1P0 (Téléphone : 418-227-4044).

Un délai maximum de deux (2) mois devra être accordé à R.C.M. MODULAIRE INC pour livrer le chalet à la suite de la demande de livraison du gagnant. R.C.M. MODULAIRE INC aura un délai de six (6) mois pour compléter la finition sur place à la suite de la livraison du chalet. Le chalet pourra être livré entre le 1er septembre 2018 et le 15 décembre 2019, à l'exception des mois de juin, de juillet et d'août 2019.

La photo du Chalet Leucan est à titre indicatif seulement et le produit final peut différer. Dans l'éventualité où la livraison, l'installation et la finition de la maison se font à plus de 400 km de la ville de St-Benoit-Labre, un montant de 5,25 \$ par kilomètre supplémentaire devra être assumé par le gagnant. De plus, le terrain choisi devra être desservi par des services publics et municipaux (électricité, aqueduc, etc.). EXCLUSIONS : mobilier non fixe, fondation (conventionnel ou pieux); puits, fosse septique, champ d'épuration, nivellement, remplissage du terrain, dynamitage, excavation exceptionnelle et paysagement; toutes dépenses occasionnées par la composition du sol : outillage, travaux ou expertise spéciale; drainage autre que le

périmètre de la fondation, tel que le drain entre le fossé et la fondation; tout transport (surplus de terre, de neige, etc.) et chargement du matériel sur un autre site; tous les frais supplémentaires pour la construction en période hivernale; support d'appui additionnel pour le terrain instable; ainsi que tout autre événement jugé incontrôlable par R.C.M. MODULAIRE INC. Le terrain doit être facilement accessible par les camions transportant les modules par une voie publique carrossable et homologuée par Transports Québec.

Les droits de distribution et de vente des 7 500 billets de participation au tirage sont limités exclusivement au personnel et aux personnes autorisés par Leucan et R.C.M. MODULAIRE INC.

Une personne gagnante se doit de consentir, si requis, et ce, sans rémunération, à ce que son nom, photo, voix, lieu de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention du prix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours.